



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 11  
Tarifs du service public de l'assainissement**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance d'assainissement est actuellement composée :

1/ D'une redevance communale :

- Forfait 6 mois jusqu'à 21 m<sup>3</sup> : 38,70 euros
- Consommation par m<sup>3</sup> au delà de 21 m<sup>3</sup> : 0,30 euros
- Utilisations inférieures à 6 mois :
  - . Pour 1 mois : forfait de 6,45 euros pour 3 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 2 mois : forfait de 12,90 euros pour 7 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 3 mois : forfait de 19,35 euros pour 10 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 4 mois : forfait de 25,80 euros pour 14 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 5 mois : forfait de 32,25 euros pour 17 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
- Tout mois commencé est dû.

2/ D'une redevance intercommunale (SICTEU) : 1,62 euro par m<sup>3</sup>

Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs pour 2023.

**Le conseil municipal, Oûi l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,**

**Décide** que les tarifs du service de l'assainissement, tels que précisés ci-dessus, seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 29

Nombre de présents : 26

Contre : 0

Nombre de votants : 29

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE